



COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2016

— PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. LE SAINT, MME LE MAIRE N. , M. L'HOSTIS-LE POTIER, MMES COCGUEN, LOYER, MM. LARMET, RICHARD, MMES RAULT, BOTCAZOU, HOAREAU, CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, IRAND, MMES LE GARFF, TANVEZ, ZICLER, M. LANCIEN.

Pouvoirs : M. GOUZOUGUEN à M. ECHEVEST,
M. LE HOUERFF à MME COCGUEN,
M. TANGUY à MME LE MAIRE N. ,
MME CORBIC à MME TANVEZ,
M. ROBERT à M. LANCIEN.

Absents : MME GUILLAUMIN, M. PRIGENT.

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Hélène LE GARFF ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

1.1 – Commission du patrimoine du 06 avril 2016

École de La Croix-Prigent – accessibilité des bâtiments existants : présentation

Monsieur l'Adjoint au patrimoine donne la parole à Monsieur Le Guenic, responsable des services techniques, afin qu'il présente à l'Assemblée le projet de mise aux normes des règles d'accessibilités des bâtiments existants de l'école de La Croix Prigent.

Monsieur Le Guenic présente le projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre comprenant, notamment, des jeux de rampe pour l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant, deux places "handicapé" sur le parking existant, des dispositifs d'éclairage comme le demande la réglementation actuelle.

Il précise que compte-tenu des différences de niveau entre les différentes classes, une mise à niveau de la cour n'était pas possible, c'est pourquoi l'équipe de maîtrise d'œuvre propose l'installation de rampes.

Il précise également que le projet prend en compte toutes les remarques qui avaient été faites et que des économies seront réalisées au niveau des portes. Il ajoute que le planning prévisionnel de travaux prévoit la réalisation du terrassement en juillet prochain, un démarrage de l'ensemble des travaux à la rentrée de septembre qui prendront fin en juin 2017, pour une occupation des locaux à la rentrée de septembre 2017.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine reprend la parole et précise, à la demande de Madame l'Adjointe aux affaires sociales, que le toit de l'extension est un toit plat.

École de La Croix-Prigent – approbation du DCE et lancement de la consultation

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe le Conseil Municipal que la commission, lors de sa dernière réunion, a pris connaissance du dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'extension de l'école de La Croix-Prigent et pour la mise aux normes des règles d'accessibilités des bâtiments existants de cette même école, qu'elle a émis un avis favorable sur ce dossier et qu'il appartient maintenant au Conseil Municipal d'approuver ce DCE et de décider le lancement de la consultation.

Délibération numéro 2016-062 | École de La Croix-Prigent = approbation du DCE et consultation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet COLAS-DURAND Architectes, en charge de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école de La Croix-Prigent et pour la mise aux normes des règles d'accessibilités des bâtiments existants de cette même école, a préparé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux.

Il précise que la commission patrimoine, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable sur ce dossier et que la consultation des entreprises sera lancée selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le dossier de consultation, tel qu'il a été préparé par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, au regard des pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux d'extension de l'école de La Croix-Prigent et de mise aux normes des règles d'accessibilités des bâtiments existants de cette même école ;
- ⊗ **DEMANDE** au Maire de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

École de La Croix-Prigent – planning prévisionnel

Monsieur l'Adjoint au patrimoine communique au Conseil Municipal le planning prévisionnel des réunions de commissions et d'avancement du dossier relatif à l'école de La Croix-Prigent :

- › le 17 mai : commission d'appel d'offres (ouverture des plis)
- › le 30 mai : commission d'appel d'offres (proposition de choix des entreprises)
- › le 30 mai : Conseil Municipal (attribution des marchés de travaux)
- › pour le 16 juin : notification des marchés de travaux
- › début juillet : début des travaux (terrassement).

École de La Croix-Prigent – assurance "dommages-ouvrage"

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe l'Assemblée que le montant du marché assurance "dommages-ouvrage" annoncé à 6 626,09 € lors du dernier Conseil n'est pas exact et que le marché, après négociation, s'élève en réalité à 6 190,21 €.

Église Saint-Pierre – rapport du CAUE 22

Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose à l'Assemblée que l'architecte du CAUE 22 est venu voir l'église Saint-Pierre, par rapport à l'alerte donnée concernant le petit porche (fissure). Il ajoute que le rapport porte sur l'ensemble du bâtiment et qu'il n'y a rien d'urgent pour le moment. Cependant, il conviendra de réparer la voûte du porche en premier et d'établir un programme de travaux sur plusieurs années. Il précise que l'architecte préconise des travaux à l'ancienne, avec notamment l'utilisation de la chaux, car le ciment classique empêche la pierre de respirer.

Monsieur Richard intervient pour confirmer la précision qui vient d'être donnée concernant l'utilisation de la chaux plutôt que du ciment ou du mortier trop bloquant.

1.2 – Commission voirie – urbanisme du 31 mars 2016

Programme de voirie 2015

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée qu'il a été demandé à l'entreprise Eurovia un devis complémentaire pour utiliser le reliquat de crédits affectés au programme de voirie 2015 (Marquizou et Kervern). Il précise que ce devis étant légèrement supérieur au reliquat de crédits, il a été demandé à l'entreprise de consentir un effort tarifaire et, qu'à ce jour, il n'y a pas de retour.

Programme de voirie 2016 – approbation du DCE et lancement de la consultation

Monsieur l'Adjoint à la voirie communique à l'Assemblée la proposition de programme de voirie 2016 arrêtée par la commission et précise que cette proposition a quelque peu évolué par rapport au pré-programme qui avait été communiqué lors du précédent Conseil Municipal, à savoir :

RAPPEL DES SECTIONS

› Le Rest 1 et 2	› Les Grosses Pierres ES
› Rumorvezen	› impasse Claude Debussy
› impasse Rumorvezen	› Ruzenven
› Impasse Rumorvezen	› Trottoirs de Saint-Hernin (côté gauche)
› Pors Gouchouette 1 et 2	› Les Grosses Pierres
› Impasse Runanvizit	› Zone de Kerprat

MODIFICATIONS

› rajout de la section de Runanbuan	› rajout partie 2 trottoirs de Saint-Hernin
› suppression de la zone de Kerprat (en attente)	› rajout petit bout de route accès boulodrome

Monsieur l'Adjoint à la voirie propose de valider ce programme et de lancer la consultation, sachant que, selon les estimations faites, ce programme devrait entrer dans l'enveloppe financière prévue au budget de cette année. Il ajoute, qu'en fonction du résultat de la consultation, des sections pourraient être rajoutées.

Monsieur le Maire intervient pour dire l'intérêt d'un programme de voirie, comme l'an dernier, réalisé à différents endroits de la Commune ; même si, ajoute-il, certaines routes de grande longueur seront à faire à un moment.

A la remarque de Monsieur Lancien, Monsieur l'Adjoint à la voirie tient à préciser que la route reliant Locmaria à La Croix-Prigent, bien que supportant du trafic, présente des conditions de circulation correcte.

Délibération numéro 2016-063 | Programme de voirie 2016 ▫ approbation du DCE et consultation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, lors de sa dernière réunion, la commission de voirie – urbanisme a arrêté la proposition de programme de voirie 2016 suivante :

<u>TRANCHE FERME</u>	
› VC 8 – Le Rest / Kerspertz	› Croix-Prigent / Runanbuhan
› VC 3 – Le Rest Izellan	› VC 27 – rue Pors Gochouette (tronçon 2)
› VC 11 – Rumorvezen / Kerbouillon	› VC 51 – impasse Claude Debussy
› Impasse Rumorvezen	› VC 98 – Ruzenven
› rue Pors Gochouette (partie 1)	› VC 5 – Les Grosses Pierres
› Impasse Runanvizit	› Trottoirs de Saint-Hernin 1
› VC 143 – Les Grosses Pierres	› VC 152 – route du boulodrome
<u>TRANCHE CONDITIONNELLE</u>	
› Trottoirs de Saint-Hernin 2	

Il ajoute, qu'au cours de cette même réunion, la commission a émis un avis favorable sur le dossier de consultation des entreprises préparé par les services, sachant que cette consultation sera lancée selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, au regard des pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** le programme de voirie de la présente année tel que proposé par la commission voirie – urbanisme ;
- ⊗ **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises concernant ce programme ;
- ⊗ **DEMANDE** au Maire de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Programme de voirie 2016 – calendrier prévisionnel

Monsieur l'Adjoint à la voirie communique à l'Assemblée le calendrier prévisionnel concernant le programme de voirie 2016 :

- validation du DCE au Conseil Municipal du 18 avril 2016
- consultation du 19 avril au 13 mai 2016
- ouverture des plis en commission d'appel d'offres le 17 mai 2016
- attribution du marché au Conseil Municipal du 30 mai 2016
- notification du marché pour le 16 juin 2016
- ordre de service le 1^{er} juillet 2016
- durée des travaux : 3 mois, soit une fin de travaux en septembre 2016.

Aménagement de la rue Louis Aragon – avis du Département des Côtes d'Armor

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée que début mars le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a transmis son avis quant au projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon et que, mis à part quelques petites remarques, qui seront prises en compte par le cabinet Quarta, en charge de la maîtrise d'œuvre, cet avis est favorable.

Il ajoute que dans ce même envoi, il est demandé la passation de deux conventions avec le Département, à savoir :

- une convention d'occupation du domaine public départemental, puisque cette voie est une route départementale (RD 5)
- une convention de travaux sur mandat, puisque le département prendra à sa charge la totalité de la bande de roulement (chaussée non refaite depuis plus de 15 ans).

Monsieur l'Adjoint à la voirie demande au Conseil Municipal de décider la passation de ces conventions et d'autoriser le Maire à les signer.

Délibération numéro 2016-064| Aménagement rue Aragon ▫ conventions avec le Département 22

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon, la Commune intervient sur le domaine routier départemental, la voie concernée étant la Route Départementale numéro 5.

A ce titre, il convient de préciser les modalités de réalisation des travaux et d'entretien ultérieur des aménagements, ainsi que les modalités de participation financière du Conseil Départemental des Côtes d'Armor à la rénovation du revêtement de la chaussée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer, avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la convention d'occupation du domaine public départemental fixant les modalités de réalisation des travaux et d'entretien ultérieur des ouvrages ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer, avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la convention de travaux sur mandat fixant les modalités de financement des travaux réalisés pour le compte du Département, correspondant à la couche de roulement de la chaussée.

Aménagement de la rue Louis Aragon – inspection du réseau d'eaux pluviales

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour l'inspection du réseau d'eaux pluviales de la rue Louis Aragon. Il ajoute que, sur les cinq entreprises contactées, deux ont répondu et que la commission propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise ACT Diagnostic, d'un montant de 3 576,00 €uros TTC.

Délibération numéro 2016-065| Aménagement rue Aragon ▫ inspection réseau eaux pluviales

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, dans le cadre de l'aménagement de la rue Louis Aragon, une consultation d'entreprises spécialisées, pour l'inspection du réseau d'eaux pluviales a été lancée.

Après examen et analyse des différentes offres reçues, la commission voirie – urbanisme propose de retenir pour cette mission l'entreprise ACT Diagnostic, dont la proposition s'élève à 3 576,00 €uros TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, au regard des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de confier à l'entreprise ACT Diagnostic la mission d'inspection du réseau d'eaux pluviales, dans le cadre de l'aménagement de la rue Louis Aragon, à savoir :

Montant HT : 2 980,00 €uros

TVA (20 %) : 596,00 €uros

Montant TTC : 3 576,00 €uros

⊗ **DÉCIDE** de passer le contrat correspondant ;

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement de faire le nécessaire.

Pont Guialou – point sur le dossier

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée qu'une consultation d'entreprises va être lancée concernant une étude de portance du Pont Guialou. Il précise que le cahier des charges est en cours d'élaboration et qu'il sera soumis à la Commune de Saint-Adrien pour avis et accord. Il ajoute que ce cahier des charges comprendra deux parties, à savoir :

- 1ère partie (ferme) : définition des capacités de portance de l'ouvrage
- 2ème partie (optionnelle) : faisabilité de restauration de l'ouvrage et enveloppe prévisionnelle.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler qu'un arrêté intercommunal (Saint-Adrien / Ploumagoar) régleme la circulation sur ce pont, toujours interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il ajoute que, malgré cette interdiction, malgré la pose de signalisation des deux côtés du pont et malgré des moyens mis en place pour rétrécir la chaussée, des véhicules lourds (tracteurs) continuent de franchir le pont. Il veut, en conséquence, préciser, qu'en cas d'accident, les conducteurs seront responsables et non les deux communes.

Monsieur l'Adjoint à la voirie précise que l'étape suivante serait l'installation de portiques de chaque côté du pont, mais que cette opération a un coût et qu'il arrive que ceux-ci soient cassés.

Monsieur Irand souhaite savoir qu'elles sont les relations avec nos voisins de Saint-Adrien ?

Monsieur l'Adjoint à la voirie répond que les relations sont aussi bonnes que possible.

Monsieur le Maire veut rappeler que ce pont n'est pas "le pont de la discorde" comme cela avait été dit et qu'il sait que cette route est l'un des accès principaux de Saint-Adrien. Il ajoute que les élus de cette Commune sont très ennuyés par cette situation et s'interrogent sur la question financière.

Monsieur Irand demande si l'installation de plots de béton permettrait d'améliorer les choses ?

Monsieur le Maire rappelle, de nouveau, que les Communes sont dans leurs droits (arrêté intercommunal) en cas d'accident et qu'alertées, elles ont pris des mesures.

Monsieur l'Adjoint à la voirie veut ajouter que la signalisation nécessaire est en place

Rénovation de l'éclairage public – programme 2016

Pour ce point, Monsieur l'Adjoint à la voirie donne la parole à Monsieur Richard en charge de ce dossier.

Monsieur Richard informe l'Assemblée que le programme 2016 de rénovation de l'éclairage public intégrera, comme cela avait été envisagé, les travaux prévus en 2018. Il précise que le montant des travaux est estimé à 24 230 € TTC, avec une participation communale de 14 538 €.

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la rénovation de l'éclairage public communal, au titre du programme de l'année 2016 (rénovation des foyers d'éclairage public équipés de ballons fluorescents), comme suit :

Commande	Intitulé	Montant HT	Participation de la Commune	Descriptif
1N	Rue Yves Mazé	4 300,00 €	2 580,00 €	Dépose de 08 lanternes Fourniture et pose de 08 lanternes et de 08 coffrets de protection
V	Tréméac	530,00 €	318,00 €	Dépose de 01 lanterne Fourniture et pose de 01 lanterne et de 01 coffret de protection
1A	ZA Kerprat	1 100,00 €	660,00 €	Dépose de 02 lanternes Fourniture et pose de 02 lanternes et de 02 coffrets de protection
1G	Rue du Colonel Bréban	8 200,00 €	4 920,00 €	Dépose de 11 lanternes Fourniture et pose de 11 lanternes et de 11 coffrets de protection
Q	Vallée de Cadolan	10 100,00 €	6 060,00 €	Dépose de 19 lanternes Fourniture et pose de 19 lanternes et de 19 coffrets de protection
	TOTAL	24 230,00 €	14 538,00 €	

Le coût des travaux est estimé à 24 230,00 €uros HT (coût total des travaux comprenant 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) ; sachant que la Commune participera à hauteur de 60 % du coût HT des travaux, soit 14 538,00 €uros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de rénovation de l'éclairage public communal, au titre du programme de l'année 2016, (rénovation des foyers d'éclairage public équipés de ballons fluorescents), présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 24 230,00 €uros HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Aménagement et sécurisation de la rue Parc Rouzès – information

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée qu'une réunion de travail concernant ce dossier a été faite avec l'entreprise Colas et A & T Ouest, en charge de la maîtrise d'œuvre, pour récupérer tous les documents administratifs de clôture. Il ajoute, qu'au cours de cette même réunion, le dossier de Poul Ranet 2 a été également clôturé.

Madame l'Adjointe aux finances intervient pour informer l'Assemblée que la Trésorerie de Guingamp demande une petite modification du budget concernant l'opération "aménagement et sécurisation rue Parc Rouzès", pour laquelle il manque 13,24 €uros de crédits (changement du taux de TVA en cours de réalisation de 19,60 % à 20 %).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette régularisation.

Délibération numéro 2016-067/ Décision modificative numéro 1 du budget communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter des correctifs au Budget communal de la présente année, en section d'investissement, par le biais d'une Décision Modificative numéro 1, comme suit :

INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>
2315.61 – Aménagement de sécurité rue Parc Rouzès	+ 13,24 €	
020 – Dépenses imprévues	- 13,24 €	
Total dépenses d'investissement	0,00 €	

Après avoir entendu l'exposé sur cette Décision Modificative numéro 1 du Budget communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte ladite décision comme exposée ci-avant.

Information diverse (1)

Monsieur l'Adjoint à la voirie rappelle la remarque formulée en commission par Madame Le Garff concernant une déformation de la route du côté de Kerlosquer (soulèvement de l'enrobé à cause de racines de sapins) et une grille d'eau pluviale manquante. Il précise que les sapins ont tous été coupés et que, comme l'enrobé est un matériau plutôt souple, il faut observer son évolution dans le temps.

Information diverse (2)

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée que plusieurs plaintes ont été faites en Mairie concernant des chiens "errants" sur la voie publique (secteurs de Locmaria et de Coz Forn) ; chiens, qui ont tendance à se montrer agressifs vis à vis des personnes. Il précise que des courriers ont été adressés aux propriétaires.

Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il serait souhaitable que l'on appelle les propriétaires pour leur signaler les faits avant d'envoyer un courrier.

Information diverse (3)

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe l'Assemblée qu'il y a eu un contact téléphonique avec Monsieur Oisel au sujet de l'aire de retournement nécessaire, sur le secteur de Douar An Outrach, pour le camion de collecte des ordures ménagères. Il précise, qu'à ce jour, il n'y a pas de retour.

1.3 – Commission vie associative et communication du 04 avril 2016

📁 Bulletin municipal numéro 33

Monsieur l'Adjoint à la communication informe l'Assemblée que la commission a fait un petit retour sur le bulletin municipal qui vient de sortir.

📁 Bulletin municipal numéro 34

Monsieur l'Adjoint à la communication informe l'Assemblée que la commission s'attache déjà à la préparation du prochain bulletin municipal qui comprendra un certain nombre d'articles : entreprises (cycles Coty, M. et Mme Peele, article plutôt dans celui d'octobre à leur demande), retour sur la finale de la coupe Ange Lemée du 04 juin, nouveaux bureaux du Clap et de Ploumadouro, article sur les travaux à l'école de la Croix-Prigent, article sur les finances (1 ou 2 pages), articles sur Poul Ranet (sentier et jeux) et les musicales de Kergré, etc. ... Il ajoute que les articles devront être rendus pour le 03 juin prochain.

📁 Forum intercommunal des associations

Monsieur l'Adjoint à la communication informe l'Assemblée que Marie-Annick Loyer et lui même ont participé à une réunion de préparation du forum qui se déroulera le 03 septembre 2016, avec une capacité de 110 places pour les associations qui sont déjà invitées à s'inscrire. Il ajoute qu'il y aura deux autres réunions – le 26 mai et le 16 juin – pour les associations.

📁 Bulletin municipal – distribution

Monsieur l'Adjoint à la communication rappelle à l'Assemblée que la distribution du bulletin municipal est effectuée actuellement par la Poste et que cette distribution ne donne pas satisfaction. En effet, pour éviter que le bulletin soit distribué en même temps que la publicité, la Commune paie plus cher la prestation et ce n'est pas toujours respecté. Il ajoute, qu'auparavant, la Commune récupérait les bulletins non distribués pour avoir un petit stock disponible pour ceux qui ne l'auraient pas reçu ; aujourd'hui, la Poste revend les exemplaires restant, au poids.

2 – FINANCES

2.1 – Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor

Madame l'Adjointe aux finances communique au Conseil Municipal l'appel à cotisation de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor qui s'élève à 1 838,59 € (part nationale : 847,05 € et part départementale : 991,54 €) pour l'année 2016 et propose de verser cette somme sous la forme d'une subvention.

Délibération numéro 2016-068 | Subventions 2016 ▫ additif numéro 2

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor, quant à son appel à cotisation pour l'année 2016 qui s'élève à 1 838,59 € et qui se décompose comme suit :

- part nationale : 847,05 €
- part départementale : 991,54 €

N.B. : base population totale : 5 324 habitants (au 1^{er} janvier 2015)

Monsieur le Maire propose de verser cette somme sous la forme d'une subvention et invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** le versement de la cotisation communale 2016, sous forme de subvention, à l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉCISION	OBSERVATIONS
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		
Association départementale des Maires & Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor	1 838,59 €	

- ⊗ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal de la présente année.

2.2 – Débat d'orientations budgétaires 2016 ▫ nouvelle délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 05 février 2016, il avait pris acte, sur la base du rapport présenté, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016. Il précise que la Préfecture demande, désormais, un vote du Conseil Municipal sur le rapport présenté par le Maire.

Délibération numéro 2016-069 | Débat d'orientations budgétaires 2016 ▫ nouvelle délibération

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 05 février 2016, il avait pris acte, sur la base du rapport présenté, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2016.

Cependant, pour se conformer à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, à l'issue de la présentation et des échanges, le rapport doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Aussi, Monsieur le Maire soumet le rapport d'orientations budgétaires 2016 au vote du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, d'un point de vue légal, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements et les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, si le rapport présenté recueille son agrément, de l'approuver.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 25 janvier 2016,

Le Conseil Municipal, s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2016 et après en avoir délibéré, **majoritairement** [ayant voté pour : 21 (y compris les pouvoirs) | s'étant abstenus : 06 (Mme Corbic (pouvoir à Mme Tanvez), M. Irand, Mme Le Garff, Mme Tanvez, M. Robert (pouvoir à M. Lancien), M. Lancien] :

- ⊗ **APPROUVE** ce rapport ;

- ⊗ **DIT** que la présente délibération annule et remplace celle en date du 05 février 2016.

ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Tout comme en 2015, j'ai décidé, avant de vous présenter les orientations budgétaires pour l'année à venir, de faire un point sur l'état de la dette. En 2016, le capital restant dû s'élève à 4 556 868,25 €, le remboursement en capital à 321 386,03 € et les intérêts à 213 868,60 €. Je pensais que nous aurions eu des avantages à renégocier la dette en allongeant la durée de remboursement et en réduisant les taux mais, après contact auprès de plusieurs banques, il s'avère que cette opportunité n'est pas intéressante pour la Commune, les frais de renégociation étant beaucoup trop élevés.

En ce qui concerne les impôts locaux, ma politique n'a pas changé au fil des années. Il est hors de question de pénaliser le contribuable sachant déjà que les bases d'imposition augmentent tous les ans de l'ordre de 1 à 2%. C'est la raison pour laquelle, je vous proposerai à nouveau cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition.

De manière générale, je souhaite maîtriser l'ensemble des dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

En fonctionnement, j'ai demandé que le budget de 2015 soit reconduit voire réduit mais j'ai pleinement conscience que ce sera difficile sur certains postes comme le personnel par exemple.

En dépenses d'investissement, j'ai quatre priorités :

- L'extension de l'école de Croix-Prigent : les travaux seront réalisés sur deux exercices. Je me propose donc d'inscrire de l'ordre de 660 000 € au budget 2016.
- L'aménagement de la rue Louis Aragon. Cette année, les travaux d'effacement de réseaux et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales devraient être réalisés. Ils sont estimés à 300 000 €.
- Le programme de voirie 2016 : Les crédits prévus seront certainement inférieurs à ceux de 2015 mais Monsieur LE SAINT, adjoint à la voirie, envisage de réaliser du Point A Temps Automatique (P.A.T.A.) pour faire durer certaines routes quelques années supplémentaires. Ces travaux de l'ordre de 10 000 € seront inscrits en budget de fonctionnement.
- L'acquisition de la propriété de Madame ALLER. Nous venons de recevoir l'avis de France Domaine concernant ce bien. Je me propose, après que nous en ayons échangé, de contacter les héritiers pour leur faire une proposition. Mais, peut-être serait-il opportun de s'adresser à l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour lui demander d'en faire l'acquisition dans le cadre de l'aménagement du Bourg.

A ces dépenses viennent s'ajouter des dépenses incontournables : le remboursement du capital, des travaux de SDE, d'ERDF, de bâtiments, de voirie, acquisitions informatiques (matériel et logiciels), etc ...

En recettes d'investissement, certaines sont connues, d'autres estimées mais une prévision de l'ordre de 2 200 000,00 € est attendue, à savoir :

- FCTVA : 179 641,51 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé: 519 675,99 €
- Excédent d'investissement : 890 814,87 €
- Subvention DETR extension Croix-Prigent : 90 233,00 €
- Subvention contrat de territoire : 130 000,00 €
- Amortissements de biens : 270 000 €
- Virement section de fonctionnement qui couvre au moins le remboursement du capital : 322 000 €

Ces recettes permettront à la Commune de ne pas augmenter les impôts ni d'avoir recours à l'emprunt. Les dépenses reportées s'élèvent à 284 340,18 € et les recettes à 4 619,69 €.

Code	Objet de la dette	Date début & fin	Durée	Taux	Pér	Index & marge	Montant	Capital restant dû au 01/01/2016	ANNUITE 2016		
									Capital	Intérêts	TOTAL
200302	renovation maison rue de poste Contrat 1002524 C.D.C - 1641	du 01/01/2003 au 01/01/2022	20 Ans	2.200	A		129 581,66	56 224,63	7 517,35	1 236,94	8 754,29
201301	chaufferie bois Contrat 1225903 C.D.C - 1641	du 01/08/2013 au 01/08/2027	15 Ans	4.870	A		1 000 000,00	852 659,18	53 973,07	41 524,50	95 497,57
TOTAL C.D.C - 1641							1 129 581,66	908 883,81	61 490,42	42 761,44	104 251,86
20001	ECOLE PRIMAIRE NEUVE Contrat 50133762 01 A001 CREDIT LOCAL DE FRANCE - 1641	du 01/06/2001 au 01/03/2026	25 Ans	5.980	T		914 694,10	536 544,31	39 376,53	30 691,11	70 067,64
TOTAL CREDIT LOCAL DE FRANCE - 1641							914 694,10	536 544,31	39 376,53	30 691,11	70 067,64
201201	Construction école maternelle Contrat 8151559 CAISSE D'EPARGNE - 1641	du 01/06/2013 au 01/06/2027	15 Ans	4.560	A		3 000 000,00	2 548 959,04	164 262,37	116 232,53	280 494,90
TOTAL CAISSE D'EPARGNE - 1641							3 000 000,00	2 548 959,04	164 262,37	116 232,53	280 494,90
200701	construction médiathèque Contrat 040016 C.R.C.A.M. - 1641	du 15/01/2009 au 15/01/2027	19 Ans	4.500	A		542 858,00	342 861,00	28 571,00	15 643,03	44 214,03
200702	travaux de voirie Contrat 00004534813 C.R.C.A.M. - 1641	du 05/02/2008 au 05/11/2022	15 Ans	4.080	T		400 000,00	219 620,09	27 685,71	8 540,49	36 226,20
TOTAL C.R.C.A.M. - 1641							942 858,00	562 481,09	56 256,71	24 183,52	80 440,23
TOTAL COMMUNE (01)							5 987 133,76	4 556 868,25	321 386,03	213 868,60	535 254,63
TOTAL GENERAL							5 987 133,76	4 556 868,25	321 386,03	213 868,60	535 254,63

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Médiathèque ▫ mise à la réforme d'ouvrages

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, tous les ans, le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages en service depuis de nombreuses années et qu'il appartient, aussi comme chaque année, au Conseil Municipal de décider la destination des ouvrages réformés.

Monsieur l'Adjoint à la vie associative et à la communication indique que l'artiste Luc Richard va faire avec de vieux livres des nichoirs pour oiseaux et qu'il serait donc intéressant, pour lui, de récupérer des ouvrages.

Délibération numéro 2016-070 | Médiathèque ▫ mise à la réforme d'ouvrages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages en service depuis de nombreuses années et dont l'état ne permet plus une utilisation normale.

Une liste des ouvrages concernés a été établie et il appartient au Conseil Municipal de décider de la destination de ces ouvrages réformés, à savoir :

➔ Cession gratuite | Vente | Pilonnage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la liste des ouvrages réformés, le Conseil Municipal :

- ✓ Considérant qu'un certain nombre d'ouvrages, en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés,

ARRÊTE :

Article 1 : en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, des ouvrages sont mis à la réforme ;

Article 2 : ces ouvrages réformés seront cédés gratuitement ou pilonnés (formule combinée en fonction de leur état).

3.2 – Calendrier prévisionnel

- Le 24 avril 2016 → journée nationale du souvenir de la déportation
Malaunay à 09 h 00 et monument aux morts à 11 h 30
- Le 03 mai 2016 à 18 h 30 : Commission culturelle
- Le 12 mai 2016 à 18 h 30 : Commission environnement et cadre de vie
- Le 17 mai 2016 à 14 h 00 : Commission d'appel d'offres
→ ouverture des plis consultation des entreprises école de La Croix-Prigent
(extension + Ad'ap)
- Le 30 mai 2016 à 14 h 00 : Commission d'appel d'offres
→ choix des entreprises école de La Croix-Prigent (extension + Ad'ap)
→ relance des lots infructueux si nécessaire
- Le 30 mai 2016 à 18 h 45 : Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait un petit rectificatif quant au calendrier prévisionnel, concernant la journée du souvenir du 24 avril prochain : pas de cérémonie à Malaunay. Par contre, ajoute-t-il, pour la cérémonie du 08 mai : 09 h 00 à Malaunay et 11 h 30 au bourg.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20 h 00.